

droit de retrait des associés

Par lote223, le 13/12/2011 à 13:25

Bonjour,

J'aimerai savoir si un associé peut exercer librement son droit de retrait au cours de la période d'observation?

Peut-être quelqu'un saura-t-il me renseigner. Je vous en remercie par avance

Lote223